



Global Compact
Réseau France



LES CLÉS POUR COMPRENDRE

Science-Based Targets Initiative

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un projet conjoint lancé en parallèle de la COP21 en 2015 par le Carbone Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI), et le WWF.

Cette initiative a pour but d'engager les entreprises à se fixer des « science-based targets », à savoir des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en phase avec la science et respectant les attendus du GIEC et de l'Accord de Paris: limiter le réchauffement climatique mondial à bien moins de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5°C, et atteindre la neutralité carbone globale en 2050.

SBTi souhaite crédibiliser les stratégies climat des entreprises et les rendre compatibles avec ces hauts niveaux d'ambition. Elle propose des méthodologies de calcul par contraction absolue ou par décarbonation sectorielle.

■ CHIFFRES CLÉS (juin 2023)

2869

Entreprises avec des
SBT approuvés

5309

Entreprises dans
l'initiative

2131

Engagements pour
la neutralité
carbone

70

Pays avec des
entreprise
engagées

ORGANISATIONS FONDATRICES



United Nations
Global Compact



WORLD
RESOUR
INSTITU



ÉTAPES DE PARTICIPATION À L'INITIATIVE SCIENCE BASED TARGETS

01 ENGAGEMENT

Soumettre une lettre établissant la volonté de l'entreprise de se fixer des science-based targets.

Une fois engagées, les entreprises obtiennent le statut « Engagée » et ont 24 mois pour soumettre leur dossier avec leurs objectifs.

02 ÉLABORATION

Travaillez sur ses objectifs de réduction des émissions conforme aux critères SBTi, L'entreprise peut se fixer un objectif à court terme, à long terme, et viser la participation à la neutralité carbone mondiale en 2050.

03 SOUMISSION

Présentez vos objectifs aux équipes techniques de SBTi pour validation officielle, qui justifiera son choix dans un rapport détaillé. Le coût de la soumission varie selon si l'entreprise a choisi des objectifs à court-terme et/ou à long-terme (9500\$ pièce) ou si elle veut mettre à jour ses objectifs (4750\$). Des packages mélangeant ces options existent (environ 13000\$).

04 COMMUNICATION

Annoncez vos objectifs et informez vos parties prenantes.

Si les objectifs sont validés, l'entreprise obtient un kit de communication et le statut « Validé » publiquement. Elle peut ensuite communiquer sur son engagement climat approuvé par l'initiative SBTi.

05 DIVULGATION

Les entreprises sont encouragées à présenter leurs avancements dans le déploiement des actions leur permettant d'atteindre leurs science-based targets. À ce jour le reporting n'est pas obligatoire au sein de l'initiative même, les entreprises sont incitées à utiliser les outils des entités fondatrices de SBTi telles que CDP, le Pacte mondial et les rapports RSE pour faire état de leurs bonnes pratiques.

REFLEXIONS & RECOMMANDATIONS

- Depuis juillet 2021, toute cible doit être en phase avec une trajectoire 1.5°C. Les scopes 1 et 2 doivent être pris en considération, et le scope 3 également s'il représente plus de 40% de l'ensemble des émissions de GES.
- Il est à noter que pour les PME souhaitant participer (SBTi définit une PME comme une entreprise de moins de 500 salariés), ont directement à choisir des objectifs prédéfinis par l'initiative. Seuls les scope 1 et 2 sont obligatoires pour les cibles à court-terme. Le scope 3 reste obligatoire si la PME souhaite développer des cibles à long-terme en lien avec la neutralité carbone
- Les engagements sont présentés de la manière qui suit : « "The company commits to reduce absolute scope 1 and 2 GHG emissions 46% by 2030 from a 2019 base year. Accor also commits to reduce absolute scope 3 GHG emissions from purchased goods and services, fuel and energy-related activities and franchises 28% over the same timeframe." »
- En France, 248 entreprises sont engagées. 126 d'entre elles sont membres du Pacte mondial.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Getting started guide](#)
- [SBTi corporate manual](#)
- [SBTi SME target setting system](#)
- [SBTi resources](#)

